



VIGNOBLES DE BÉZIERS

Thongue, Ensérune & Pays d'Oc

Destination oenotouristique sur la Domitienne et Béziers Méditerranée,
labellisée Vignobles & Découvertes* depuis 2015

Attribution ou renouvellement du droit d'usage de la marque*

VIGNOBLES & DECOUVERTES 2025 /2027

CHARTRE D'ENGAGEMENT des HÉBERGEMENTS

Je soussigné(e) [prénom Nom] :

Nom de la structure ou de la prestation [objet de la demande de labellisation] :
.....

Adresse :

Téléphone : Mail :

Site internet :

**assure répondre à toutes les conditions d'éligibilité de ma profession pour l'obtention du label
Vignobles & Découvertes.**

Pour être éligibles, les hébergements doivent

- Remplir et signer les cadres de cette page,
- Répondre à tous les critères d'éligibilité 2025/2027 des pages suivantes.

Cachet et signature :

Fait à

Le.....

Retournez cette charte par mail - pour toute autre question, contactez Patricia SIGUIER

> Cheffe de projet en développement oenotouristique de l'OFFICE DE TOURISME BÉZIERS MÉDITERRANÉE

> Pilotage et animation de la destination V&D VIGNOBLES DE BÉZIERS, Thongue, Ensérune et Pays d'Oc.

Ligne directe 04 99 41 33 83 / patriciasiguier@beziers-mediterranee.com



Pour demander votre labellisation Vignobles & Découvertes, vous devez répondre aux conditions d'éligibilité suivantes :

- ✓ **S'engager chaque année à être partenaire de l'office de tourisme**
 - BÉZIERS MÉDITERRANÉE** : pour tous les prestataires de Béziers Méditerranée et la Domitienne
 - LA DOMITIENNE** pour les prestataires de la Domitienne
- ✓ **Être en conformité avec toutes les obligations légales** ou réglementaires régissant mon activité et/ou ma profession
- ✓ **Etre classé quand le classement existe**
 - GÎTES/MEUBLÉS**, précisez le classement obtenu et date d'obtention
 - Déclaration en mairie :
 - Meublé de tourisme :
 - Gîtes de France :
 - CléVacances :
 - HÔTELS** **CAMPINGS** **RESIDENCES** **VILLAGES DE VACANCES**
Précisez nombre d'étoile et date d'obtention :
- ✓ **Quand le classement n'existe pas CHAMBRES D'HÔTES**
 - Suivre une démarche qualité d'accueil menée par un réseau national ou territorial et/ou porter la marque **Destination d'Excellence** (ex **Qualité Tourisme** : transition débutée le 1er septembre 2024 et fin au 31 décembre 2026).*
 - Autre. Précisez laquelle :*
- ✓ **S'engager à participer aux actions du réseau** : ateliers, réunions, formations... au moins une fois par an
- ✓ **Etre situé dans les vignes ou dans un environnement de charme**
- ✓ **Accueillir dans une langue étrangère au moins** en plus du français. *Précisez la ou laquelle(s)*

-
- ✓ **Proposer une prestation en lien direct avec le vignoble :**
 - Information, sensibilisation au vignoble dans les espaces privés du client*
 - Information, sensibilisation au vignoble dans les espaces communs (documentation, livres, espace dédié)*
 - Une prestation en lien avec le vignoble (séjour packagé, séjour à thème, etc.)*

Précisions :

- ✓ **Proposer au moins deux des « plus » suivants :**
 - Hébergement de charme (respectant matériaux et type d'habitat caractéristique de la destination) ou chez le vigneron*
 - Hébergement sensible à la thématique du vin et proposant des prestations relatives à cet univers*
 - Dégustation gratuite ou payante des vins du terroir dans l'établissement*
 - Disposer d'un spa et/ou proposer des soins bien-être*
 - Organiser des visites découverte*
 - Proposer des prestations autour des produits du terroir ou valorisant l'artisanat local*
 - Disposer d'un site internet traduit dans une langue étrangère au moins*
 - Proposer la réservation en ligne*
- ✓ **S'engager à promouvoir le label**, la destination, les valeurs de la marque
- ✓ **Communiquer sur les autres partenaires** bénéficiaires de la marque
- ✓ **Afficher le logo V&D** sur mes supports de communication dans le respect du règlement d'usage de la marque : Site internet Réseaux sociaux Affiches Flyer, support papier



Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé et sécurisé. Elles seront utilisées par l'OTBM pour vous envoyer des informations et des invitations de mise en valeur de l'oenotourisme.

Pour retirer votre consentement, veuillez cocher cette case .



* Créé en 2009, le label Vignobles & Découvertes correspond à une marque collective du même nom, dont la gestion et la procédure d'attribution sont encadrées par un règlement d'usage.

Il est attribué pour 3 ans à une destination offrant des prestations touristiques en lien avec le vignoble, qualifiées et complémentaires, dont la combinaison facilite l'organisation de séjours : **hébergement, restauration, caves et domaines, activités de loisirs, sites, musées, événements...**

En tant que porteur du projet et animateur de la destination **VIGNOBLES DE BÉZIERS** Thongue, Ensérune & Pays d'Oc, l'Office de tourisme Béziers Méditerranée (OTBM) sélectionne et garantit la conformité des prestataires et des prestations choisis. L'Office de tourisme La Domitienne est partenaire de l'OTBM et co-animateur de la destination depuis la 1ère labellisation en 2015.

Pour s'engager dans la démarche afin d'obtenir ou de renouveler l'autorisation de porter la marque, les **prestataires candidats** situés sur les communes d'**Alignan-du-vent, Bassan, Béziers, Boujan-sur-Libron, Cers, Corneilhan, Coulobres, Espondeilhan, Lieuran-lès-Béziers, Lignan-sur-Orb, Montblanc, Sauvian, Sérignan, Servian, Valras, Valros, Villeneuve-les-Béziers, Cazouls-les-Béziers, Maureilhan, Maraussan, Montady, Colombiers, Nissan-Lez-Ensérune, Lespignan et Vendres** doivent répondre aux conditions d'éligibilité de leur profession et retourner à l'OTBM cette charte d'engagement dûment remplie et signée.

